

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
AVENANT A UNE CONVENTION EN RECONVERSION
TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du nouveau Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la convention passée avec la collectivité telle que référencée dans la liste ci-annexée,

Considérant la modification reportée dans la même liste,

Sur proposition du Président,

- autorise le Directeur Général à signer l'avenant à la convention listée dans l'annexe jointe à la présente délibération.

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER

VU ET APPROUVÉ,
LE 17 NOV. 2018

Pour le Préfet de Région
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes



Blaise GOURTAY

ANNEXE A LA DELIBERATION N°B18/.....
AVENANT A UNE CONVENTION RECONVERSION FRICHES SSP
Bureau du 31/10/2018

Opération	Signataire – Date de signature	Modification conventionnelle	Situation actuelle	Modification proposée
DOMMARTIN-LES-TOUL Hôpital Jeanne d’Arc (P09RD40H048) Avenant n°1	Communauté de communes Terres Toulaises <i>Convention du 16/12/2016</i>	Modification de l’enveloppe	6 000 000 €	7 800 000 €